



Le budget du Québec 2004-2005

30 mars 2004

Voici un document de référence que nous vous proposons en vue des analyses collectives qui seront faites dans le cadre du budget du Québec 2005-2006.

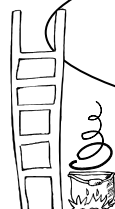
Vous y trouverez l'analyse du budget 2004-2005 faite l'année dernière par le Collectif. Elle vous donne une vue sur l'ensemble des budgets depuis 1998. La description des mesures distingue les budgets du gouvernement précédent et les budgets présentés par le gouvernement Charest. C'est suivi d'une analyse, de la position qu'avait le Collectif pour ce budget et de données utiles à connaître.

Le document a été annoté en vue de l'exercice budgétaire 2005-2006. Ces notes apparaissent dans un encadré noir. Nous espérons que ces différents éléments vous aideront à compléter vos analyses.

Document annoté au 15 avril 2005

«Un Québec sans pauvreté, c'est possible. On a même une loi pour ça.»

Analyse globale du budget et de son impact sur la lutte à la pauvreté



Avec 533 \$ par mois peut-on vivre au Québec ? Les annonces faites le 30 mars 2004 améliorent le revenu des familles les plus pauvres, mais pas celui des personnes sans enfant et sans emploi, en déficit humain et monétaire chronique. Il faudra bien un jour faire face à ce problème qui interpelle toute la société. Depuis 20 ans, les gouvernements ont laissé se détériorer la couverture opérée par la sécurité du revenu. En effet, la prestation d'aide sociale de base, qui était de 440\$ par mois en 1985, devrait valoir plus de 700\$ en dollars de 2004. Or elle n'est plus que de 533\$ et le budget ne change pas ça. Le plan d'action exigé par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale le fera-t-il ? Les provisions que lui laissent ce budget pour le faire sont bien minces.

Les chiffres de base du budget

Montant prévu en milliards de \$ tel qu'annoncé à chaque année. Résultats les plus récents entre parenthèses.

* Pour afficher des résultats comparables avec les années précédentes, les montants avec un astérisque intègrent les résultats des organismes consolidés tels que présentés dans le plan budgétaire 2004-2005. Les résultats diffèrent donc des totaux présentés officiellement, mais ils donnent une meilleure idée de la continuité de la progression des revenus et des dépenses.

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Revenus	40,7 (46,7)	45,2 (47,4)	48,3 (51)	51,1 (50,309)	51,907 (50,497*)	54,949 (54,893*)	56,724*	56,430*
Directs	34,6 (38,6)	38,3 (41)	40,9 (42,9)	41,6 (41,004)	43,061 (41,565*)	45,365 (45,018*)	48,248*	48,554*
Transfert féd.	6,1 (8)	6,9 (6,4)	7,3 (8,15)	9,5 (9,305)	8,842 (8,932)	9,584 (9,875*)	8,476	7,876
Dépenses	41,8 (46,5)	45,2 (47,4)	48,3 (49,66)	51,1 (51,237)	51,907 (52,706)	54,949 (54,893*)	56,724*	58,053*
Programmes	35,4 (39,3)	37,6 (40)	40,8 (42,06)	43,2 (43,976)	44,713 (44,316)	47,437 (47,629*)	49,785*	51*
Service dette	6,4 (7,2)	7,6 (7,4)	7,4 (7,6)	7,9 (7,261)	7,194 (6,536)	7,512 (7,264*)	6,939	7,053
Solde	-1,1 (0,1)	0 (0,007 après réserve)	0 (0,427 après réserve de 0,950)	0 en utilisant la réserve de 950 (22 après réserve)	0 (-355*)	0 sans réserve (0*)	0*	-1,623*

Les mesures annoncées Budgets du gouvernement précédent À compléter en situant bien les ordres de grandeur entre les milliards (G\$) et les millions (M\$).			
Un budget a de l'impact sur les 8 points ci-dessous. Vous devriez pouvoir classer les mesures annoncées selon l'une ou l'autre des rubriques.	Qu'a-t-on dit ces dernières années ?	Qu'a dit le budget Séguin 2003-2004 ?	Que dit-on maintenant ?
	Budgets du présent gouvernement		
Les revenus des personnes	▶ En 1998-1999, baisses d'impôt de 850M\$ et hausse du seuil d'imposition nulle, rien pour le cinquième le plus pauvre de la population dont une partie s'appauvrit par défaut d'indexation des prestations et des allocations familiales. Accroissement des écarts. ▶ En 1999-2000, baisses d'impôt de 400M\$, et consultation publique sur la manière de réduire les impôts de 1,3G\$ de plus à partir de cinq scénarios proposés. Rien pour le cinquième le plus pauvre de la population, pas même en mesures d'aide vers l'emploi. Accroissement des écarts. ▶ En 2000-2001, baisses d'impôts non pas de 1,3G\$ mais de 4,5G\$ sur deux ans. 120M\$ aux familles recevant des allocations familiales pour se brancher sur Internet. 246M\$ pour indexer une fois les prestations d'aide sociale et ôter par étapes la coupure de partage de logement. Accroissement des écarts d'environ 4,2G\$ entre le 60% qui paie des impôts et le 40% qui n'en paie pas. ▶ En 2001-2002, baisse d'impôt supplémentaire de 3,5 G\$ sur 3 ans dont 1 G\$ dès 2001-2002. Total cumulatif des baisses d'impôt d'ici 2003-2004 : 11 G\$. Effet récurrent en manque à gagner en 2003-2004 : 3,8 G\$. Réduction d'impôt moyen de 20% en 2002; devancement de la réduction d'impôt supplémentaire pour les familles; indexation automatique du régime fiscal devancée au 1^{er} janvier 2002. Augmentation des écarts d'environ 3,2 G\$ avec le 40% de la population qui ne paie pas d'impôts où les seuls avantages notés sont l'indexation automatique des prestations à l'aide sociale (102 M\$) et l'amélioration de l'aide financière aux étudiantEs (113,7 M\$). ▶ En 2002-2003, 400 M\$ plus au bas de l'échelle : 100\$ par adulte et 200\$ par couple en plus du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre 2001 «parce qu'une partie de ces bénéficiaires n'avaient pas pu profiter des baisses d'impôt annoncées le printemps dernier», pleine indexation du régime d'imposition des particuliers le 1^{er} janvier 2002; baisse d'impôt ciblée de 177 M\$ (énoncé de mars 2002); indexation assurée de l'ensemble des prestations d'aide sociale (75 M\$); abolition de la totalité de la coupure pour partage de logement à l'aide sociale à partir de janvier 2003 (52 M\$ par année); apparition dans la méthodologie d'une approche de l'impact des mesures sur tous les types de ménages y compris les plus pauvres.	▶ Impossibilité de savoir si les prestations d'aide sociale seront indexées; ça viendra seulement dans des annonces subséquentes du ministre responsable. ▶ Pas d'augmentation d'impôts et de taxes, mais «amélioration à la méthode utilisée pour établir les revenus aux taxes à la consommation» qui aurait un impact de 300 M\$. C'est quoi au juste ? ▶ Attentes que les sociétés d'État (Hydro Québec, 600 M\$, SAQ, 20 M\$, et Loto Québec, 75 M\$) apportent plus de revenu ce qui peut être une forme indirecte de taxation de 695 M\$ puisque cela suppose des coûts plus élevés pour l'électricité et une incitation à acheter de l'alcool et des jeux de hasard. ▶ Intention du ministre : «Ramener les mesures fiscales des gens privilégiés vers les gens ordinaires».. Limites à des avantages fiscaux touchant les personnes à hauts revenus dont la réduction de la déduction pour options d'achat de titres portée de 50% à 37,5 %, notamment parce qu' «au cours des dernières années, certaines entreprises ont accordé des bénéfices extraordinaires à leurs dirigeants sous cette forme. Le gouvernement considère que le principe de la rémunération sous forme d'achat de titres ne doit pas s'appliquer aux dépens d'une équité dans l'imposition – alors que dans le même temps, le salaire des employés de l'entreprise est pleinement imposé.» De même, introduction d'un plafond aux frais de représentation. Impact des deux mesures sur une pleine année 23 M\$ (13 M\$ et 10 M\$). ▶ Programme de lutte à l'évasion fiscale à concevoir et 50 M\$ pour s'assurer que chacun paie ses impôts. ▶ En 2004-2005, «tout sera mis en œuvre pour résorber l'impasse et nous donner la marge de manœuvre nécessaire pour réduire les impôts».	▶ Réduction du «fardeau fiscal» dite de 1 MM\$, avec accent sur les familles ▶ <i>Soutien aux enfants</i> : 550 M\$ pour le Soutien aux enfants, en vigueur à partir de janvier 2005 pour les familles avec des enfants de moins de 18 ans. Remplace les allocations familiales et d'autres mesures, incluant les crédits d'impôt pour enfant, par un montant consolidé et non imposable. Présenté comme une réduction d'impôt, alors qu'il s'agira en fait d'une allocation versée quatre fois par année selon un principe universel incluant à la fois les familles qui paient des impôts et celles qui n'en paient pas. Améliore les revenus de pratiquement toutes les familles à moins de 100 000\$ de revenu avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu (775\$ de plus par année pour une famille monoparentale avec un enfant sans revenu de travail, 1150\$ de plus avec deux enfants, 1375\$ de plus pour une famille biparentale avec un enfant, et 1750\$ de plus si elle a deux enfants). La mesure du Soutien aux enfants préconisera un maximum de 2 000\$ par année pour un enfant, 3 000\$ pour deux, 4 000\$ pour trois, 5 500\$ pour quatre, et 1 500\$ par enfant supplémentaire, plus un supplément de 700 \$ pour famille monoparentale (auparavant de 1 300\$). Les montants minimum sont de 553\$ pour un premier enfant, de 510\$ pour les enfants suivants, et de 276\$ pour une situation monoparentale. La réduction commence à 42 800\$ pour un couple et à 31 600\$ pour une famille monoparentale. Un montant mensuel de 119\$ est prévu pour enfant handicapé. Les montants vont à la personne qui assume principalement le soin de l'enfant., avec présomption pour la mère. Divers crédits d'impôt et remboursements en lien avec la notion de personne à charge aux études post-secondaire sont ajustés ou modifiés en conséquence. ▶ Abolition de la TVQ sur les couches, biberons et autres



			articles d'allaitement à compter du 31 mars 2004. ▶ Versement par anticipation, sur demande, quatre fois par année, du crédit d'impôt pour frais de garde. ▶ <i>Prime au travail</i> : 240 M\$ pour cette mesure de crédit d'impôt remboursable (et non imposable) qui remplacera le programme APPORT à partir de janvier 2005 «pour soutenir les travailleurs à faible revenu et favoriser l'insertion au marché du travail». Valeur maximale annuelle de 511\$ pour une personne seule, de 784\$ pour un couple sans enfants, de 2190\$ pour une famille monoparentale, de 2800\$ pour une famille biparentale. Mesure sans test d'actifs, offerte à l'ensemble des personnes à faible revenu au-delà des gains de travail permis à l'aide sociale, sur la base d'un formulaire ajouté à la déclaration d'impôt, avec une composante qui accélère la bonification jusqu'à un revenu donné et décroît ensuite jusqu'à un seuil de revenu de travail maximal de 14 810\$ pour une personne seule et de 42 800\$ pour un couple avec enfants. S'appliquera automatiquement sur production d'un rapport d'impôt à 500 000 personnes dans 335 000 ménages. ▶ Simplification du régime fiscal : 220 M\$ pour l'ensemble des contribuables qui s'opérera en fusionnant le régime général et le régime simplifié à compter de 2005 en permettant l'accès à l'ensemble des crédits d'impôt et des déductions. ▶ Corrections à la baisse de certaines indemnités non imposables comme celles versées pour les accidents de travail ou d'automobilie pour éviter qu'elles ne soient plus intéressantes qu'un travail à temps plein. ▶ Nouvelle formule d'indexation du régime d'imposition à compter de janvier 2005 arrimée à l'augmentation des prix à la consommation à l'exclusion du tabac et de l'alcool. ▶ Aide au logement (34 M\$) à 5 276 ménages pour atténuer la crise du logement. Personnes handicapées : 39 M\$ pour l'adaptation et l'entretien de logements. ▶ Possibilité d'encaisser sans frais les chèques gouvernementaux de 1500\$ ou moins dans tous les établissements des 8 institutions financières les plus importantes. ▶ Droit supplémentaire sur les véhicules à grosses cylindrées (50 M\$) Crédits ▶ 30 M\$ de moins en aide à l'emploi ▶ Environ 48 M\$ de moins à l'aide sociale, avec une prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires et
--	--	--	---

			6 M\$ en moins à la mesure de gestion du dénuement. ▶ Diminution substantielle de l'aide financière aux études de 63 M\$ avec un plafonnement des bourses en faveur des prêts, sans garantie de compensation par l'aide fédérale accrue
Les revenus des entreprises	▶ En 1998-1999, baisse des taxes sur la masse salariale, baisses d'impôt de 300M\$ pour les PME en 2001-2002, garanties contre les hausses de taxation, congés fiscaux variés. ▶ En 1999-2000, avantages fiscaux importants pour les entreprises qui s'installeront dans la zone franche à Mirabel. Crédits à l'innovation technologique. Avantages fiscaux liés à la mise en place de Carrefours de la nouvelle économie. ▶ En 2000-2001, application du modèle irlandais de congés fiscaux pour attirer des entreprises. Exemption fiscale complète sur dix ans pour des projets majeurs d'investissement. Amortissement accéléré à 125% et congé de taxe sur le capital et autres mesures visant à accroître l'investissement privé manufacturier, informatique, aéronautique et à améliorer les transactions internet et les équipements anti-pollution. ▶ En 2001-2002, impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées; crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$); 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises; crédits d'impôt pour les entreprises de la Cité de la biotechnologie et santé humaine à Laval. ▶ En 2002-2003, 525 M\$ en liquidités pour les PME; mise en place de La Financière du Québec; réduction de la taxe sur le capital : 60% des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital dès janvier 2003; passage du taux de la taxe sur le capital de 0,64% à 0,30% d'ici 2007; mesures en faveur de la nouvelle économie, dont élargissement du soutien fiscal aux entreprises de commerce électronique implantées dans le territoire entourant la Cité du commerce électronique; accès accru des entreprises au congé d'impôt pour dix ans sur le revenu, le capital et la masse salariale; divers autres avantages fiscaux bonifiés en plus à l'énoncé de mars 2002; soutien aux régions rurales (Villages branchés du Québec et RénoVillage).	▶ Réduction de 27% de l'aide fiscale aux entreprises avec des économies de 759 M\$ sur une pleine année, mais en réalité de 139 M\$ en 2003-2004 et dans le respect des engagements antérieurs. ▶ Abolition à partir de janvier 2004 de la taxe sur le capital pour 70% des entreprises (toutes celles qui ont un capital versé inférieur à 600 000\$) ▶ Hausse du seuil en dessous duquel les petites et moyennes entreprises sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main d'œuvre. Projet de loi pour porter à 1 M\$ de masse salariale l'exemption qui est actuellement de 250 000 \$. ▶ Approche annoncée par le ministre : contribuer à réduire les coûts des entreprises et améliorer leur efficience. ▶ Approche annoncée pour la suite : passer de dépenses fiscales ciblées sur certains secteurs à «alléger les charges fiscales de toutes les entreprises». «Pour ces différentes raisons, le gouvernement privilégiera au cours des prochaines années des baisses d'impôt applicables à toutes les entreprises – et non pas des exonérations ou avantages fiscaux accessibles seulement à quelques-unes d'entre elles. Parmi les réductions d'impôt à réaliser, le gouvernement s'attaquera prioritairement aux charges fixes des entreprises, en raison de leur nature contre-productive et de la lourdeur des prélèvements effectués à cet égard au Québec, par rapport aux autres juridictions.»	▶ Augmentation de 600 000\$ à 1 M\$ du niveau de l'exemption de la taxe sur le capital : 75 % des entreprises ne paieront plus cette taxe. Et réduction dans le prochain budget de la taxe sur le capital. ▶ Maintien du crédit d'impôt R&D avec sa protection de tout nouveau resserrement. ▶ Amortissement sur 5 ans plutôt que 7 pour les ordinateurs, les technologies Internet et le matériel d'infrastructures pour réseaux de données. ▶ Réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30% incluant les annonces du 12 juin 2003, pour un impact de 634 M\$ ▶ Nouvelle modulation des congés fiscaux pour certains type d'employés étrangers d'un taux fixe de 75% à un taux modulé de 100% la première année à 25% la cinquième et dernière année. ▶ Abolition du congé fiscal de 5 ans pour certaines nouvelles sociétés.
Les revenus du gouvernement	▶ En 1998-1999, plus élevés que prévus de 6G\$. ▶ En 1999-2000, 1,1G\$ de revenus fiscaux et 1,6G\$ de transferts fédéraux de plus que prévu. ▶ En 2000-2001, bonne situation économique, revenus plus élevés que prévus de 2,6 G\$. ▶ En 2001-2002, prévisions plus élevées de 1,8 G\$ que celles prévues dans le budget 2000-2001 (49,3 G\$). ▶ En 2002-2003, révision à la baisse de 1,8 G\$ des prévisions de revenus pour 2001-2002 et 2002-2003, compensée en partie par une diminution du coût de la dette de 944 M\$; nouveaux revenus (taxe sur le tabac, mesures de lutte contre l'évasion fiscale). Ajustements à la hausse lors de l'énoncé supplémentaire de mars 2002.	▶ «En ce qui concerne les revenus autonomes, la diminution des revenus à l'impôt sur le revenu des particuliers (126 M\$ de moins), aux taxes à la consommation (261 M\$ de moins) et aux organismes consolidés n'est qu'en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus.» En fait prévision à 309 M\$ de revenus de moins que mars, en hausse de 4,3 % sur 2002-2003 ▶ Revenus autonomes prévus moindres de 1,3 G\$ par rapport au budget Marois de mars et transferts fédéraux plus élevés de 195 M\$ par rapport à mars mais Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux plus bas de 79 M\$	▶ 2004-2005 : les revenus des impôts et taxes devraient augmenter de 4,3% en 2004-2005 en raison de la croissance; attentes de revenus additionnels des sociétés d'État; revenus de 880 M\$ attendus de vente d'actifs (mesure à impact unique et non récurrent) ▶ Plan d'action pour contrer l'évasion fiscale avec objectif de 150 M\$ dès la première année. Parmi ces mesures, hausse des pénalités pour fausse déclaration. ▶ Resserrement des dépenses fiscales de près de 187 M\$ sur une pleine année, avec réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30% incluant les annonces du 12 juin 2003, pour un impact total de 634 M\$. ▶ La mesure de <i>Soutien aux enfants</i> sera comptabilisée comme dépense fiscale (revenus moindres) plutôt qu'en dépense de programme

Les répartitions entre les niveaux de gouvernement	▶ En 1998-1999, coupure de 500M\$ aux municipalités. ▶ En 1999-2000, 1,4GS de plus du fédéral reversés en péréquation. Le Québec annonce le déficit zéro et autres mesures rétroactives à 1998-1999. ▶ En 2000-2001, 430M\$ en divers échanges de responsabilités entre municipalités et gouvernement. Transferts fédéraux plus élevés que prévu de 0,8 G\$. ▶ En 2001-2002, transferts fédéraux plus élevés que prévus de 1,7 G\$. ▶ En 2002-2003, réduction des transferts fédéraux de 373 M\$ en 2001-2002 et 405 M\$ en 2002-2003, rapport de la commission Séguin et constat du déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces, au désavantage de celles-ci.	▶ Déséquilibre fiscal évalué à 1,5 G\$ avec le fédéral : «...le Premier ministre propose à nos partenaires des autres provinces de créer le Bureau sur le déséquilibre fiscal. L'objectif est de constituer un forum où le Québec et ses partenaires canadiens pourront travailler de concert à la recherche de solutions adéquates.» ▶ Volonté de décentraliser. ▶ Engagement à repenser nos relations financières avec les municipalités incluant leur accès à des pouvoirs de taxation accrus. Respect des contrats de ville et réévaluations mais en honorant les engagements passés. Infrastructures : 130 M\$ ▶ Le ministre parle de la possibilité de retourner aux régions une partie des revenus de la TVQ; admission d'un déséquilibre fiscal entre le Québec et les municipalités; ouverture en fait à réévaluer la répartition. ▶ Document à venir sur la situation financière des municipalités québécoises.	▶ Défaut de contribution du fédéral : plus de 1 G\$ de moins en peréquation par rapport aux prévisions de 2003-2004 et utilisation d'un mécanisme de report pour étaler le manque à gagner. Diminution attendue des transferts fédéraux de 9,6% en 2004-2005 et de 7,1% en 2005-2006. Volonté de renégocier la peréquation et le financement de la santé pour faire passer la part du fédéral actuellement de 16 % au niveau initial de 50 % , tel que recommandé par le rapport Romanow. ▶ Création de la Corporation de financement des infrastructures locales du Québec pour des travaux de gestion des eaux, de transport en commun, de voirie locale, avec possibilité d'y canaliser les fonds fédéraux et versement à partir de 2005 de 50 M\$ en droit prélevé sur les véhicules énergivores. ▶ Objectif de retourner une partie de la TVQ aux régions, mais pas avant 2005.
Les programmes du gouvernement	▶ En 1998-1999, places en garderie, mesures pour l'éducation, les jeunes, avec des stages, investissements dans la culture et ses industries. ▶ En 1999-2000, 1G\$ en santé, rétroactif en partie pour payer la dette des établissements et stabiliser les services, 747M\$ pour les assurer et les améliorer. En éducation, 556M\$. Aide à l'orientation vers des carrières scientifiques et techniques. 4,5M\$ en emplois d'été et stages étudiants. 86M\$ pour la culture et le patrimoine religieux. ▶ En 2000-2001, 2,7G\$ en santé. En éducation, 1G\$ sur 3 ans. 150M\$ aux universités, cegeps, commissions scolaires. Aide aux études graduées. Engagements du Sommet de la jeunesse : 120M\$ dans un fonds jeunesse, 95 M\$ en mesures d'aide à la jeunesse, 160M\$ au Fonds de lutte contre la pauvreté (passe de 250M\$ à 160M\$ sur trois ans), partenariat gouvernement-Fonds de solidarité pour augmenter les stages étudiants. 160M\$ pour la recherche. 130M\$ en appui à la culture et au patrimoine. ▶ En 2001-2002, vu l'accroissement constant des coûts depuis 1997-1998, 1,96 G\$ de plus en santé, dont 1,3 G\$ en hausse du budget régulier. En éducation, «respect intégral des engagements du Sommet de la jeunesse et même plus» et, vu l'accroissement constants des coûts en éducation, 728 M\$ de plus en 2001-2002. Pour la culture : 75M\$ sur 4 ans. Grande emphase mise sur un plan de lutte à la pauvreté de 300 M\$ (102 M\$ pour l'indexation des prestations, 86 M\$ sur quatre ans dans un programme Action Emploi visant à bonifier dégressivement de 3\$,2\$ puis 1\$ l'heure le salaire de chômeurs de longue durée commençant un emploi, 100 M\$ dans une réserve dont l'usage est à déterminer, et quelques autres mesures) qui fait en réalité moins que dans le budget précédent. ▶ En 2002-2003, respect des cibles de dépenses et même prévision de restrictions d'au moins 281 M\$ pour 2001-2002; apparition de la dimension sécurité : 8 M\$ en 2001-2002 et 35 M\$ en 2002-2003 pour améliorer les activités de renseignements, d'enquête et de sécurité; en tout 473 M\$ pour construire ou rénover 40 000 logements	▶ Réduction des dépenses dite de 1,5 G\$: 793 M\$ dans les dépenses de programmes par rapport au budget du 11 mars 2003, résorption de dépassements de 354 M\$ et annulation, avec un impact de 400 M\$ \$, de toutes les mesures prévues en mars. Sur les chiffres comparables : environ 723 M\$ de moins que le budget Marois mais en hausse de 1,7 G\$ sur 2002-2003, soit de 3,8%, une hausse «inférieure à la progression du PIB». ▶ Objectif de «recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir» Statu quo du budget des autres ministères au niveau de l'année précédente. ▶ Encaissement cette année de la totalité de la réserve fédérale de 800 M\$ en santé ▶ Santé : 1, 287 G\$ de plus en hausse de 7,2 % par rapport à l'année précédente. ▶ Éducation : hausse de 397 M\$ et donc de 3,6 % par rapport aux dépenses de l'année 2002-2003. Ne suffit pas à couvrir la croissance des coûts de système dont baisses d'effectifs et abandon de programmes dont «Ça bouge après l'école». ▶ Garderies : engagement à 200 000 places d'ici mars 2006 incluant le réseau privé, avec refinancement et injection de 20 M\$ de plus. Consultation prévue sur les façons de procéder. ▶ Logement : 10,7 M\$ pour le logement abordable. ▶ Emploi : 5 M\$ pour projets pilotes pour une première	▶ Respect de l'objectif pour les dépenses de programme en 2003-2004. Prévisions de dépenses de programme à 47,2 G\$ en 2004-2005, en hausse de 2,9%, en prévenant que les négociations dans le secteur public devront tenir compte du contexte difficile des finances publiques. ▶ Santé : 20,1 G\$, en hausse de 5,1%, dont 1 G\$ en 2003-2004 et 1,2 G\$ de plus en 2004-2005, avec annonces à venir du ministre de la Santé sur leur utilisation. Ces sommes seront affectées en priorité à réduire les délais d'intervention (urgences, chirurgie, cancer), à améliorer les services de première ligne, à donner de meilleurs services aux jeunes en difficulté, aux femmes victimes de violence, aux personnes avec des problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle; objectif non chiffré d'assurer la pérennité du système, au niveau de l'organisation du système et du financement à long terme, incluant celui du fédéral. Préoccupation du vieillissement de la population qui serait un des facteurs du passage de 35,2% des dépenses de programme en 1990-1991 à 42,6% aujourd'hui. ▶ Éducation : 11,8 G\$, en hausse de 2,7%, avec une approche centrée sur la réussite (incitation à la réussite au collégial, aide aux devoirs au primaire et secondaire, programme «Écoles en forme et en santé», dépistage précoce et suivi des problèmes d'apprentissage et de comportement, 5 M\$ pour la francisation des nouveaux arrivants ▶ Culture : soutien aux créateurs, avec la possibilité d'étaler ses revenus, déduction jusqu'à 15 000\$ pour les droits d'auteurs étendue aux artistes interprètes, crédit d'impôt pour

	sociaux; 40 M\$ sur deux ans pour l'action communautaire.	expérience de travail pour des jeunes à l'aide sociale. ▶ Culture : dialogue «en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes». Budget spécial de 10 M\$ pour la politique québécoise du cinéma. ▶ Autres : 18 M\$ pour des services aux familles avec des enfants autistes.	la production (cinéma et télé) protégée de resserrements et étendue à d'autres émissions ▶ Autres dépenses en hausse de 0,5% ▶ Logement social : 329 M\$ soit 256 M\$ en construction de logements, soit 16 000 nouveaux logements à loyer modique, 30 M\$ pour l'adaptation de logements de personnes handicapées, 34 M\$ en aide au loyer pour atténuer les effets de la pénurie de logements. ▶ «Respect des engagements à l'égard de la <i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>» : prévisions de 2,5 G\$ sur 5 ans non ventilées, mais qui laisseraient en fait 190 M\$ sur trois ans pour les mesures autres que le Soutien aux enfants, la Prime à l'emploi et le logement social; mesure pour faciliter l'encaissement des chèques émis par le gouvernement. Par ailleurs «les crédits requis de 9 m\$ en 2004-2005 seront pourvus à même le fonds de suppléance». L'angle utilisé est la valorisation du travail. ▶ Garderies : leur service de la dette passe de 8 M\$ à 16 M\$; 61 M\$ pour les garderies et autres services de garde ▶ Sécurité publique : coupure de 4% Crédits ▶ «Réduction du poids de l'État dans l'économie» en limitant à 2,7% la croissance des dépenses de programmes. ▶ 30 M\$ de moins en aide à l'emploi ▶ Environ 48 M\$ de moins en aide sociale, avec la prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires ▶ Action communautaire : 7 M\$ de plus au SACA et 15,7 M\$ de plus au SOC. ▶ Environnement : coupures de 8%, dont 1,5 M\$ aux organismes environnementaux et 3 M\$ aux ressourceries. ▶ Relations avec les citoyens et immigration : réduction du budget du tiers environ (presque 9 M\$ de moins) ▶ Poursuite du développement de l'État en ligne.
L'emploi et l'économie	▶ En 1998-1999, une politique d'emploi (série de cahiers), des fonds pour la SGF, Innovatech, Investissement Québec, des mesures pour Montréal misant sur les produits financiers. ▶ En 1999-2000, orientation sur l'économie du savoir misant sur la recherche et sur l'innovation. À Québec, Cité de l'optique, Centre national des nouvelles technologies appliquées. Stratégies pour aller chercher une part de marché dans la mondialisation de l'économie, dont la zone franche à Mirabel pour attirer les entreprises de l'extérieur dans quatre secteurs. Support habituel aux investissements. Léger appui aux CLD. Percée de 120M\$ dans le domaine du développement durable. Aide au réseau routier, au chemin de fer d'intérêt local et au réseau cyclable. ▶ En 2000-2001, «soutenir la transformation de l'économie pour créer encore plus	▶ Croissance du Québec à 4,3% en 2002 alors qu'elle a été à 1,8% dans les principaux pays industrialisés, avec 118 200 emplois créés et le niveau le plus élevé de mises en chantier résidentielles depuis 1991. Progression du revenu personnel de 3,6 % et des bénéfices des sociétés de 16 %. Prévision «plus prudente» de croissance de l'économie pour 2003 établie à 2,5 % (fourchette des prévisions du secteur privé entre 2% et 3,4%) en raison d'un ralentissement perceptible en 2002 qui s'amplifiera en 2003. Prévision de création de 61 000 emplois et du maintien du taux de chômage à 8,6 en 2003. Impact négatif de l'économie américaine sur les exportations.	▶ Amélioration de la croissance économique prévue de 1,8% à 2,7%. Reprise de l'activité économique après une baisse en 2003. Bonne demande intérieure, appelée à ralentir un peu. Baisse prévue du taux de chômage de 9,1% à 8,9% pour 2005. ▶ Baisse des exportations en raison de la vigueur du dollar canadien et de la faiblesse de la demande américaine et hausse des importations. ▶ L'État se présente comme partenaire plutôt qu'entrepreneur, avec insistance sur les PME et les régions. Volonté d'accroître les investissements privés. En facilitant



	d'emplois» conduit à la méthode irlandaise d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises et les investissements. Révision du programme immigrants-investisseurs, soutien à la restructuration de la sous-traitance, notamment dans l'aérospatial. 290M\$ en projets d'infrastructure. 310M\$ pour le développement des régions. Aide à la forêt, aux milieux ruraux. ► En 2001-2002, dans le cadre d'un programme de 800 M\$ sur trois ans dans les régions, élargissement de l'approche des congés fiscaux sur dix ans aux PME manufacturières des régions ressources éloignées, crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$), 170 M\$ au financement des PME et à la création d'entreprises, 142 M\$ en diversification économique, développement de créneaux d'excellence et soutien au développement des ressources forestières et minières. Autres mesures d'infrastructures routières (865 M\$), de support à la science et l'innovation (370 M\$ sur trois ans), de même que dans le secteur de l'environnement (40 M\$ sur trois ans) et de l'agro-alimentaire (15 M\$). ► En 2002-2003, objectif de «chauffer l'économie» devant un ralentissement perceptible avant le 11 septembre 2001 et plus prononcé depuis; objectif d'accroître de 0,7% le PIB en 2002; diminution de 3% des exportations internationales du Québec en 2001; on mise sur la consommation (400 M\$ «au bénéfice des consommateurs»); mesures de soutien aux PME et d'accélération des investissements privés; plan d'action pour créer ou maintenir 16 000 emplois en 2002 au coût de 641 M\$ compensé par des retombées fiscales et une réallocation de dépenses qui est expliquée ailleurs comme une restriction dans les dépenses de programme; accélération des investissements du secteur public pour 3 G\$; 500 M\$ de plus en accélération des investissements des sociétés d'État; 525 M\$ en liquidités pour les PME sous formes de reports d'acomptes et de remises; mise en place de La Financière du Québec, pour faciliter divers financements aux entreprises, petites coopératives et entreprises d'économie sociale; accélération de grands projets, dont bonification du programme FAIRE (150 M\$ de plus en 2001-2002 et 200 M\$ de plus en 2002-2003); mesures en faveur de la nouvelle économie.	► «Laisser place à l'initiative et à l'entrepreneurship en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie.» Réduction de l'intervention de l'État dans l'économie : 800 M\$ de coupures dans les dépenses fiscales aux entreprises et 700 M\$ de coupures en provenance des sociétés d'État. ► Examen en profondeur de l'intervention de l'État dans la SGF et Innovatech. ► Réduction de l'enveloppe FAIRE. ► Abandon du projet d'aluminerie à Deschambault. ► Abolition des sites désignés ayant droit à des avantages fiscaux particuliers avec un impact de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013 (pas de nouveaux bénéficiaires).: Cité du commerce électronique, Zone de commerce électronique, Cité du multimédia, Centres de développement des technologies de l'information, Centre national des nouvelles technologies du Québec, Carrefours de la nouvelle économie, Zone de développement des biotechnologies, Carrefours de l'innovation, Cité des nutraceutiques, Cité de l'optique, Technopôle Angus et enfin Zone de Mirabel. ► Réduction des crédits d'impôt à la recherche-développement. ► La suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement dont les fonds de travailleurs avec un impact sur une pleine année de 26 M\$. ► Révision complète à venir de la loi de la Caisse de dépôt.	l'accès à du capital de risque. ► Appui au développement des régions : 300 M\$ pour la création du FIER (Fonds d'intervention économique régional) pour soutenir le démarrage et le développement d'entreprises en région en partenariats public-privé (en association au départ pour 100 M\$ avec le Fonds de solidarité, Fondation et Desjardins) avec soutien à la création de fonds régionaux; prolongation de 3 ans de l'admissibilité aux crédits d'impôt pour transformation; admissibilité à l'aide fiscale des activités de fabrication d'équipements spécialisés, passage de 30% à 40% du crédit d'impôt pour la création d'emplois en Gaspésie et dans les régions maritimes; crédit d'impôt de 40% sur les salaires en mariculture et biotechnologies marines; pour favoriser l'industrie minière, reconduction permanente du régime des actions accréditives, bonification de leur taux de déduction jusqu'à 150% des montants investis; crédit d'impôt pour stage en milieu de travail doublé pour un maximum de 375\$ par semaine; crédit d'impôt remboursable aux jeunes diplômés jusqu'à 8000\$; possibilité de mettre en place un abattoir appartenant aux producteurs sur une base coopérative; réforme du Régime d'investissement coopératif instaurant un taux de déduction unique et majoré à 125%.; possibilité de réclame 50% des dépenses engagées auprès des centres collégiaux de transfert technologique; amélioration du réseau carcéral en région. ► Objectif de recentrer les activités de la SGF sur sa «mission essentielle» et retrait de l'État dans le financement du capital de risque. ► Recours à des partenariats public-privé pour les sociétés Innovatech ► Coupures importantes à Investissement Québec; fonds abordé comme un levier pour aller chercher de l'investissement privé; focus sur les régions et l'exportation ; prêts d'Investissement Québec aux PME analysés et acceptés en région. ► Remplacement du programme FAIRE par un programme d'appui aux investissements stratégiques (75 M\$). ► Plafonnement des émissions des fonds de travailleurs de capital régional et coopératif (Desjardins), mais levée du moratoire à l'égard du capital régional et coopératif Desjardins. ► Nouveau programme d'appui aux investissements stratégiques avec enveloppe de 75 M\$ ► Léger recentrage de l'attention sur les PME ► Immobilisations : 180 M\$ pour Montréal et 49 M\$ pour Québec, plus des travaux routiers de 45 M\$ à Montréal et pour
--	---	---	---

			15 M\$ à Québec. Disparition du concept d'économie sociale dans le langage des documents, même si certains moyens continuent d'être assurés pour la poursuite des activités.
Le paiement de la dette	En 1998-1999, «on n'emprunte plus pour payer l'épicerie!» En 1999-2000, dette totale de 96G\$. En 2000-2001, idem, mais service de la dette plus bas que prévu. En 2001-2002, réduction de la dette de 500 M\$ et baisse prévue du taux d'endettement de 21% en cinq ans. En 2002-2003, réduction de l'année précédente serait plutôt de 372 M\$	- Diminution du service de la dette d'environ 144 M\$ liée à des diminutions de taux d'intérêt. - Même prévisions qu'en mars 2003 pour une dette à 108,6 G\$ en 2003-2004 - Interprétation que l'augmentation de la dette de 3,4 G\$ en 2002-2003 est due aux placements non rentables du gouvernement. «Cette importante augmentation résulte principalement de deux facteurs, soit l'augmentation de 9 797 millions de dollars de la valeur des placements du gouvernement dans ses entreprises, ainsi que l'accroissement des investissements en immobilisations de 4 849 millions de dollars.» - En fait la dette totale est passée en 2002-2003 de 45,8% à 44,7%. du PIB. Elle est donc techniquement moins pesante. - Volonté de «fixer des balises en matière d'endettement.»	- Augmentation de la dette de 111,4 G\$ à 114.8 G\$, en hausse de 2,4 G\$, une hausse raisonnable compte tenu des taux d'intérêts bas. En fait le rapport de la dette sur le PIB est en diminution constante depuis 1997-1998. Il devrait passer de 52,2% en 1997-1998 à 42,% en 2005-2006. 200 M\$ de plus au service de la dette, en hausse de 2 %. Le gouvernement consacre une part de plus en plus faible de ses revenus aux intérêts sur la dette, le rapport passant de 17,6 % en 1998-1999 à 13,7 % en 2004-2005. - Contrôle plus serré prévu. Actions proposées : limiter aux maximum les mises de fonds dans les sociétés d'État, dont la SGF et les sociétés Innovatech, instaurer une nouvelle politique d'immobilisations basée sur la capacité de payer et d'entretenir le matériel.
L'équilibre du budget (surplus ou déficit)	En 1998-1999, déficit prévu, mais déficit zéro atteint un an plus tôt. En 1999-2000, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. En 2000-2001, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. En 2001-2002, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. Surplus supplémentaires constatés dans les années précédentes. Apparition d'une réserve de 950 M\$ en 2000-2001 utilisable en éducation, en santé et services sociaux, en nouvelles initiatives en solidarité sociale, recherche et projets spéciaux sélectionnés. Sans oublier 730 M\$ très peu encore dépensés des années précédentes mis dans des OSBL-cachettes d'écureuil. En 2002-2003 : priorité à l'équilibre des finances publiques; déficit zéro préservé; maintien des objectifs de dépenses; utilisation du solde de 670 M\$ de la réserve budgétaire.	Déficit zéro présenté comme un redressement devant un déficit appréhendé, mais virtuel (après seulement un mois de l'année budgétaire), évalué à 4,3 G\$ (Rapport Breton).	2003-2004 : Budget dit en équilibre. Pertes exceptionnelles de la SGF de 91 M\$ en 2001-2002, de339 M\$ en 2002-2003 et de 364 M\$ en 2003-2004. Déficit zéro avant les pertes exceptionnelles de la SGF. Respect de l'objectif de 45 G\$ pour les dépenses de programme. 2004-2005 : Déficit zéro prévu, avec une situation budgétaire délicate. Déficit de 1,623 G\$ en vue pour 2005-2006, malgré un engagement à maintenir le déficit à zéro dans les années à venir. - Un des défis présentés dans le budget est l'assainissement des finances publiques, présentées comme en situation d'impasse budgétaire causée par la dette, le gouvernement précédent et le fédéral. - Fragilité de l'équilibre budgétaire associée au fait que «le Québec dépense plus que les autres provinces malgré une richesse par habitant moindre», que «le fardeau fiscal des Québécois est le plus élevé au Canada» et que «la dette du Québec est la plus importante des provinces canadiennes.
Méthodologie budgétaire		- Élargissement et renouvellement de la méthode de consultation prébudgétaire «dans un forum approprié», dont les modalités seront rendues publiques en septembre 2003. - Engagement à rendre public dans les six mois les états financiers certifiés par le Vérificateur. - Intégration des résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation dans le périmètre comptable avec des mécanismes de suivi dès le prochain budget.	



Remarques générales :

1. De meilleurs revenus pour les familles, pas pour les ménages sans enfants.

Le budget 2004-2005 est un budget «famille». Son premier impact est l'amélioration du revenu des familles à faible ou moyen revenu. Les rubriques qui suivent vont mettre cet impact en perspective. Le budget n'améliore en rien le revenu des ménages sans enfants et sans emploi et il n'améliore que symboliquement le revenu des ménages sans enfants à faibles revenus de travail. À moins d'annonces surprenantes lors de la sortie imminente du plan d'action prévu par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, les personnes sans enfants et sans emploi restent avec leur revenu actuel (533 \$ par mois pour une personne seule, 825 \$ par mois pour un couple), un revenu insuffisant pour couvrir leurs besoins essentiels.

2. Baisse d'impôt ou pas ?

Le fait saillant du budget repose sur un ensemble de trois mesures (*Soutien aux enfants*, *Prime à l'emploi*, fusion du régime général et du régime simplifié) de «réduction du fardeau fiscal» des contribuables de l'ordre de 1 G\$. Ces mesures ont été présentées comme une baisse d'impôt. Le terme de «baisse d'impôt» a provoqué des réactions, puisqu'une partie des sommes en cause va améliorer le revenu de familles et de personnes dont les revenus sont trop faibles pour payer de l'impôt. On doit donc dans ces cas parler d'impôt négatif, ou encore de mesures qui deviennent l'équivalent d'un crédit remboursable. Plus exactement, c'est un budget qui redonne du revenu disponible aux contribuables par des mesures fiscales. Dans les finances publiques, ces revenus seront comptabilisés comme des dépenses fiscales et non comme des dépenses de programme. Leur impact principal sera, on l'a dit, pour les familles à faible et moyen revenu. Sans régler le problème de la pauvreté des familles, ces mesures introduisent un changement structurant dans la bonne direction. Le budget fait ainsi un pas sensé vers une certaine intégration d'éléments de sécurité du revenu dans la fiscalité plutôt que dans des régimes séparés et ciblés sujets aux préjugés et aux discriminations. Le rapport d'impôt devient davantage le déclencheur pour tout le monde des mécanismes de redistribution de la richesse (payer de l'impôt et/ou recevoir une aide au revenu). Les étudiantEs et les personnes sans enfant et sans emploi sont toutefois laissés pour compte dans ces aménagements, avec une baisse substantielle de l'aide financière aux

étudiantEs et un silence complet sur le régime d'assistance-emploi de base. Or pour parler d'une intégration réelle de la sécurité du revenu à la fiscalité, avec un effet réel de lutte contre la pauvreté, il faut voir en même temps à faire évoluer l'ensemble des protections sociales dans une direction où leurs montants de base (qui deviennent le revenu effectif des plus pauvres) assureront, dans la dignité et sans discrimination, une couverture correcte des besoins essentiels. Il faut s'assurer également que les normes du travail en vigueur (salaire minimum, obligations des employeurs) garantissent en règle générale une sortie effective de la pauvreté et que la Prime au travail ne gomme pas ces obligations. En effet, les dispositifs de sécurité du revenu d'une société, très nécessaires, ne doivent pas pour autant libérer les employeurs de leur obligation d'assurer des conditions de vie décentes aux personnes qu'ils emploient ainsi qu'à leur famille. Il faut aussi s'assurer que les autres missions de l'État continuent d'être opérées et qu'elles agissent elles aussi comme instrument des solidarités.

3. Réingénierie, prise 2.

Or le budget poursuit le travail de «réingénierie» amorcé. Les crédits annoncés pour les différents ministères le confirment. Le budget de la santé est augmenté, mais reste dans la ligne de l'obsession libérale de la concentration des pouvoirs et des ressources vers le curatif, les urgences et les soins de pointe très coûteux. Le budget de l'éducation satisfait certaines préoccupations au primaire et au secondaire, sans régler des problèmes importants au niveau universitaire. Les budgets des autres ministères sont à croissance moyenne presque zéro, autrement dit en décroissance pour la plupart par rapport au coût de la vie, avec des coupures importantes de services assurés par l'État, notamment au niveau de l'immigration, des relations avec les citoyens et de l'environnement.

4. Redistribution de la richesse vs services publics.

Si on se place dans une approche de l'évolution sociale d'une société qui serait fondée sur des pas au plan de la redistribution de la richesse et sur des pas au plan de l'opération de services publics offerts à toutes et tous et financés collectivement, comment situer ce budget ? C'est un budget qui avance un peu au plan de la redistribution de la richesse tout en reculant au niveau des services. Ce qui conduit à une question : les pas en avant sont-ils neutralisés par les pas en arrière ou constituent-ils les étapes observables,

en mode avance-recul, d'une marche lente qui avance tout de même au bout du compte ? À ce sujet, une prudence : la logique néolibérale s'accommode assez bien de retours de revenus aux personnes et aux entreprises (c'est la logique même des baisses d'impôt) associés à des diminutions de services, à des privatisations et à des tarifications. Alors en même temps qu'il faut reconnaître des pas qui réduisent les écarts et qui améliorent directement les revenus des personnes et des familles en situation de pauvreté, en ce cas-ci les familles, un incontournable maintes fois affirmé par le Collectif, il faut garder une vigilance importante sur le portrait d'ensemble. On pourrait enfin soumettre, comme une hypothèse à vérifier, que dans une perspective de long terme, les pas sociaux effectués par les gouvernements libéraux auront plutôt été du côté de la redistribution de la richesse alors que les pas sociaux effectués par les gouvernements du Parti québécois auront plutôt été du côté de la mise en place de services communs et de mesures de développement solidaire, et ce, dans les deux cas, aux dépens de l'autre composante.

5. Une évaluation qui varie selon l'échelle choisie.

On peut observer que le pronostic de gain ou de recul va changer selon l'échelle employée pour évaluer la situation. Le budget 2004-2005 pris comme tel présente un gain net pour les familles à faible et moyen revenu et il répond au principe du Collectif de faire primer l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche. Évalué dans la perspective de la première année du gouvernement Charest, il faut balancer cette évaluation avec les pertes subies par les familles en coûts accrus, par exemple pour la garderie, le transport en commun et l'électricité. Le bilan est-il alors positif ou négatif ? Si on évalue les mêmes mesures sur une perspective de dix ans, soit depuis la modification des règles fédérales pour les transferts sociaux aux provinces (remplacement du RAPC par le transfert social canadien) et depuis l'instauration de la prestation fédérale pour enfants, la perspective change encore. Le budget vient corriger le recul dans les revenus des familles plus pauvres qui avait été occasionné par la décision du Québec sous le gouvernement précédent d'utiliser une partie des transferts fédéraux destinés à la famille pour améliorer les services de garde et assurer d'autres mesures aux dépens de la couverture assurée par les allocations familiales (les services aux dépens de la redistribution de la richesse). Et ce budget le fait en maintenant grosso modo (outre le



Le Collectif pour un Québec sans pauvreté - Outil pour analyser globalement le budget du Québec 2004-2005 et pour vérifier l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

passage du tarif des garderies de 5\$ à 7\$ par jour) les services ainsi générés. Si on augmente encore la période de temps sur laquelle on fait le bilan, on va constater qu'on revient à une approche qui a déjà existé où l'allocation familiale était considérée comme une dépense fiscale et non comme une dépense de programme. On va se demander alors si le pouvoir d'achat amélioré par la mesure de *Soutien aux enfants* donne un résultat meilleur en 2004 que dans les années 1970 ou 1980. On va vouloir vérifier si l'instauration de paiements trimestriels sur la base du rapport d'impôt de l'année précédente, qui est préconisée avec les mesures *Soutien aux enfants* et *Prime au travail*, éviteront les écueils constatés avec des programmes antérieurs comme le programme SUPPRÊT. On se demandera si des paiements trimestriels au début de la période sont appropriés pour des familles dont les budgets très serrés sont gérés mensuellement. Par ailleurs, on découvrira que pour la *Prime au travail*, des paiements trimestriels sur une base universelle, qui sont semble-t-il à peu près ce que peut faire de mieux la machine fiscale du revenu comme fréquence, ont comme avantage un caractère universel qui ne stigmatise pas dès le départ une population plus pauvre par un chèque différent et pointé du doigt. Et on apprendra qu'on évite ainsi les écueils de la machine de l'aide sociale et du dernier recours avec tous ses contrôles et tests d'actifs. Pour l'allocation familiale, on se demandera en quoi un système qui émettait des chèques mensuels ne pourra pas continuer à le faire. On arrivera alors à un questionnement de fond qui doit accompagner les luttes et le travail de transformation sociale : en deux ou trois générations, avons-nous avancé ? en quoi ? et quel est le pas suivant ? en direction de quoi ? La question est lancée.

6. La classe moyenne, c'est quoi et c'est qui ?

On peut observer par ailleurs que même si elles n'ont touché que les familles et non l'ensemble des personnes à moyen et faible revenu, les mesures de redistribution de la richesse du budget ont provoqué des réactions assez surprenantes dans les médias et la population, notamment sur «qui est dans la classe moyenne». Grosso modo la mesure *Soutien aux enfants* améliore les revenus de toutes les familles ayant moins de 80 000\$, un revenu à partir duquel elle a un effet nul. Si on examine les données sur les revenus moyens par quintiles dans la population, un tel revenu de 80 000 \$ fait à peu près la démarcation entre le cinquième le plus riche des familles et le suivant. Ainsi, seul le cinquième le plus riche de la population n'est pas avantagé par la mesure. Pourtant, plusieurs analyses présentées par les médias auront fait état de revenus familiaux de 80 000 \$, 90 000 \$,

100 000 \$, comme étant des revenus de familles de la classe moyenne. Même si ce sont des revenus non exagérés ou excessifs, ce sont tout de même des revenus correspondant à des familles qui se situent dans le cinquième le plus riche de la population. Si le cinquième le plus riche de la population se perçoit comme faisant partie de la classe moyenne comment alors devons-nous qualifier les autres cinquièmes ? Et si le cinquième le plus riche trouve qu'il manque de moyens et s'évalue traité injustement, comment alors qualifier les manques et les injustices relatives affectant des familles qui ont 30 000 \$, 20 000 \$, 16 000 \$ ou même moins de revenu annuel ? Le déplacement de la redistribution de la richesse vers le bas de l'échelle a donc dérangé et est venu bousculer des idées reçues sur les positions relatives des unEs et des autres dans la population. Comme nous l'avons dit souvent au Collectif, mettez cent personnes de revenus différents dans une salle, interrogez-les sur leur revenu et chacunE vous répondra qu'il ou elle est pauvre. Même les plus riches trouveront le moyen d'affirmer être plus pauvres au Québec qu'ils ou elles le seraient ailleurs en Amérique du Nord. Or si tout le monde est pauvre, tout le monde n'est pas pauvre égal. Et le poids invoqué du prétendu fardeau fiscal est tout de même toujours plus léger que l'insoutenable pesanteur du déficit humain et de l'absence de liquidités provoqués par un revenu insuffisant à couvrir les besoins essentiels. Si nous voulons en venir au Québec à mettre des priorités sur la réduction des écarts et l'amélioration concrète des revenus des plus pauvres en direction de la sortie de la pauvreté, il va falloir travailler en même temps sur les perceptions qu'ont les personnes de leur richesse relative. D'où l'importance de publier des statistiques, comme celle de la répartition des revenus par quintiles, qui permettent de se situer et de le faire. D'où l'importance de l'éducation à la responsabilité fiscale. D'où l'importance de sortir de la rhétorique du fardeau fiscal.

7. Poursuite de la transformation de la fiscalité des entreprises.

Pendant ce temps, le budget continue de libérer chaque année davantage les grandes entreprises, possiblement aux dépens des PME qui structurent l'économie des régions, de leurs obligations fiscales de base (par exemple, on voit la diminution année après année de l'assiette fiscale de la taxe sur les gains en capitaux). Ceci tout en éliminant des crédits d'impôt et autres mesures fiscales ciblés marquant un certain type d'intervention de l'État dans le développement économique. Le gouvernement du Québec suit là-dessus d'assez près l'approche fédérale sur la fiscalité des entreprises. L'érosion des acquis en matière de solidarité et de responsabilité fiscale

des entreprises s'accroît d'année en année, maintenant la tendance nord-américaine à déplacer le poids des finances publiques sur les particuliers plutôt que sur les corporations et ceci, alors que par ailleurs on projette l'épouvantail du vieillissement de la population. À quel prix pour la santé générale de la société ?

8. La boîte à surprise de l'équilibre budgétaire.

Parmi les autres caractéristiques à remarquer de ce budget, on peut noter une incertitude sur l'équilibre budgétaire et certaines astuces comptables pour rencontrer les objectifs de déficit zéro. Le déséquilibre fiscal entretenu par le gouvernement fédéral est devenu un problème chronique qui limite les provinces dans leur capacité de répondre aux besoins constatés. Il ne faut pas oublier que les baisses d'impôt des années précédentes occasionnent maintenant un manque à gagner annuel de 3,5 G\$ qui est invisible dans la présentation des revenus et dépenses. Le gouvernement maintient par ailleurs sa stratégie, amorcée au lendemain des élections, d'annoncer des déficits appréhendés sur la prochaine année. S'il crie trop au loup, il deviendra difficile de le croire quand ce sera effectivement le cas. Il faut se rappeler que les prévisions économiques annoncent tant au fédéral qu'au Québec des périodes de surplus appréhendés pour les années subséquentes. Par ailleurs la vente d'actifs diminue en même temps la possibilité de revenus subséquents. Il faut faire attention au moteur à deux temps de la réduction de la taille de l'État : mesures de diminution de revenus publics, ce qui en laisse moins pour des mesures de programmes, ce qui justifie de les faire faire par d'autres et de diminuer d'autres revenus publics, et ainsi de suite. Quant au problème de la dette, objet de l'insistance constante des milieux d'affaires et des penseurs de droite, il ne s'avère pas un problème en croissance : la part de la dette totale sur le PIB est en diminution constante depuis 1997-1998.

Et maintenant quel est l'impact de ce budget sur la pauvreté et les écarts entre riches et pauvres ?

Une loi à financer.

Le budget prévoit-il le nécessaire pour mettre en application la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*?

La publication du plan d'action de lutte contre la pauvreté du gouvernement deux jours plus tard a modifié le portrait, entre autres par l'annonce de l'abolition des pénalités pour le 1^{er} avril 2005, de indexation partielle des prestations pour les personnes sans contraintes sévères à l'emploi. Le dépôt en juin 2004 du projet de loi 57 pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale a ajouté des reculs. De même pour les modifications au règlement déposées en septembre 2004 et appliquées en janvier 2005.

Mise en application de la loi	Budget et crédits 2004-2005		Remarques
	Oui	Non	
Prévisions pour la mise en application générale de la loi (articles 1 à 13)	En partie		Annonce du plan d'action prévue dans les jours suivant le budget. Prévisions de 2,5 G\$ sur 5 ans, mais en réalité le budget dégage 190 M\$ sur trois ans pour toutes les mesures autres que Soutien aux enfants, Prime au travail, logement social.
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)			Voir annonces à venir.
Modifications à l'aide sociale (article 15) - Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1 °) - Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2 °) - Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3 °) - Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4 °)	Fait		Voir annonces à venir.
Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)	En partie		Mesures pour les familles, mais rien pour le moment pour les ménages sans enfant. Voir avec le plan d'action.
Mise en place des institutions de suivi - Comité consultatif (articles 22-34) - Observatoire (articles 35-45)			Voir annonces à venir.
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)			Crédits moindres de 16 M\$.
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21, 58-70)			

A été l'objet depuis d'un recul par un changement au règlement de l'aide sociale.

Mesures urgentes à impact budgétaire réclamées			Remarques
Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population	X		Indexation généralement prévue. Compensera-t-elle toutefois les déficits de services et les hausses de tarifs ? Par ailleurs les étudiantEs se retrouveront plus endettés par la transformation d'une partie des bourses en prêts.
Barème plancher - Élimination complète des pénalités - Couverture des besoins essentiels			Voir annonces à venir.
Gratuité des médicaments à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti			Voir annonces à venir.
Reconfiguration des allocations familiales	X		550 M\$. La demande était de 400 M\$.
Logement social	X		256 M\$ annoncé, mais si on retire l'aide au logement privé qui ne contribue pas à lutter contre la pauvreté, le résultat ressemble aux demandes minimales (128 M\$) faites par le FRAPRU pour le respect des engagements. Les annonces ne vont pas aussi loin que les promesses prébudgétaires obtenues.
Mesures de formation, insertion et emploi		X	30 M\$ de moins en crédits pour l'aide à l'emploi

Conclusion.	Oui	Non
Alors retrouve-t-on les orientations préconisées par le Collectif dans le budget du Québec 2004-2005 ?	Un peu.	
1 . Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter. <i>L'effet net du budget va dans cette direction. Pris pour lui-même, c'est un budget où l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre a primé sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche de la population. Les mesures à impact sur le revenu des personnes ont un effet maximal au bas de l'échelle, mais c'est un effet sélectif. Les familles à faibles revenus ont un avantage net. Les personnes seules ne trouvent pas d'amélioration de leur situation. Toutefois le bilan ne serait peut-être pas le même si on tenait compte de l'ensemble des décisions à impact sur les revenus de la population dans la dernière année.</i>	X	
2 . Appliquer la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif. <i>Le budget annonce trois mesures qui feront partie du plan d'action prévu par la loi. Pour le reste, il faudra attendre la sortie de ce plan d'action à venir dans les jours suivant le budget. Par ailleurs, hormis ces trois mesures, le ministre aura peu de marge de manœuvre pour rencontrer les exigences de la loi.</i>	Un peu.	

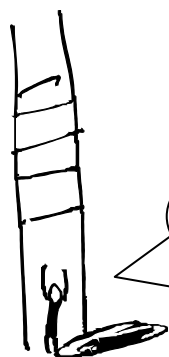


3. Conformer aux buts de la loi 112 l'ensemble de l'action gouvernementale. <i>On n'en est pas là.</i>		X
4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux. <i>La mesure Soutien aux enfants fait un bon travail pour harmoniser dans une fiscalité unifiée un ensemble de mesures destinées aux familles. Elle le fait dans une approche qui suit un cheminement logique et progressif des plus faibles aux plus hauts revenus, avec une composante universelle, en améliorant réellement le revenu des familles aux plus faibles revenus. Elle élimine plusieurs aberrations dans le soutien aux familles qui rendaient les mesures illogiques les unes par rapport aux autres. Il faudra voir comment la mesure fait évoluer le seuil d'imposition nulle pour les familles. Elle devrait techniquement avoir pour effet de le réduire de la portion qui reviendra plutôt en chèque trimestriel. Par ailleurs elle fait faire l'expérience d'une forme d'impôt négatif, ou si on préfère, de crédit d'impôt remboursable, et il est assez intéressant qu'elle soit présentée comme telle dans les documents budgétaires.</i> <i>La mesure Prime à l'emploi prépare peut-être le chemin théorique à une approche de garantie de revenu intégrée à la fiscalité en faisant faire les pas suivants : déstigmatiser l'aide aux travailleuses et travailleurs à faible revenu et en faire un crédit fiscal standard, objet d'un droit, sans test d'actif, applicable à toutes les personnes y ayant droit, éliminer le plateau à l'aide sociale où chaque dollar gagné est déduit complètement de la prestation jusqu'à la réduction totale de celle-ci en permettant, au-delà des gains de travail permis de conserver une partie, quoique minime, des gains de travail subséquents. Avec cette approche, chaque dollar gagné par une personne, même à l'aide sociale, améliorera au moins un peu son revenu. Par ailleurs, dans l'environnement économique actuel, cette mesure pourrait encourager l'emploi précaire en incitant les employeurs à maintenir une offre d'emplois de piètre qualité qui pourraient ainsi trouver preneurs. Elle doit donc aller de pair avec l'amélioration des normes du travail, incluant un salaire minimum qui sorte de la pauvreté. Il faudra suivre attentivement ses effets et voir comment les autres paramètres à annoncer dans le plan d'action viendront ou non former avec elle un tout fonctionnel. Elle suppose l'annualisation des gains de travail permis et l'abandon d'une approche punitive à l'aide sociale, qui est incompatible avec l'approche proposée ici. Elle pose question sous un seuil acceptable de couverture des besoins essentiels dans la mesure où, sous ce seuil, on peut se demander comment il peut être acceptable de retrancher du revenu disponible quelque fraction que ce soit d'un dollar gagné tant que la personne ne trouve pas ces besoins assurés.</i>	Fait un bout en ce sens	
5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun. <i>Le budget fait un pas timide dans cette direction en parlant de justice fiscale. La réaction des médias et de certains secteurs de la population montre à quel point cette éducation est à faire, ne serait-ce que pour mieux situer qui est ou n'est pas de la classe moyenne. Dans les réactions au budget des ménages aux revenus se situant dans le quintile le plus riche des familles ont été présentés comme des ménages de classe moyenne. Ces diverses réactions montrent bien l'intérêt et l'importance de faire connaître à la population sa position relative parmi l'ensemble des revenus. Cette connaissance est essentielle au développement de la solidarité fiscale. Sans elle on tombe dans les clichés sur le fardeau fiscal.</i>		Encore à faire.
Ce budget améliore-t-il les revenus directs et les conditions de vie des personnes les plus pauvres? Comment? <i>Il améliore les revenus des familles, mais il n'améliore pas les revenus des personnes sans enfants. Les personnes qui ont commencé le mois de mars avec 533\$ ne voient aucun changement direct dans leur situation.</i>	En partie	
Quel effet ce budget a-t-il sur les missions de l'État ? <i>Pendant que le budget fait quelques pas dans la redistribution de la richesse, et dans l'affirmation plus universelle de certains droits qu'il se donne mission de rencontrer (aide à la famille, par exemple), il continue des reculs en matière de services publics. Plusieurs missions de ministères et d'organismes voient leur budget diminuer. Cette conjoncture donne une couleur «libérale» aux pas constatés et peut conduire à faire des constats d'annulation d'effets : un peu plus d'argent peut-être, mais moins de services et plus de tarifs. Il faudra par exemple faire cette évaluation comparative sur l'impact global du budget sur les familles, qui paieront pendant ce temps plus cher la garderie, le transport en commun, l'électricité.</i>		
À qui profite ce budget? <i>Aux familles à faible et moyen revenu, avec un effet maximum pour celles qui ont de petits revenus de travail.</i> <i>Aux marchés privés en attente des partenariats privés-publics en train d'être ouverts par la «réingénierie» de l'État et à l'affut des opportunités ouvertes par la révision des modes d'intervention de l'État dans l'économie.</i>		

Le plan d'action prévu par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a été rendu public le 2 avril 2004, quelques jours après le budget 2004-2005.

Hormis l'abolition des pénalités pour refus de mesure pour les personnes jugées sans contrainte à l'emploi à l'aide sociale prévue pour le 1^{er} avril 2005 et dont il faut surveiller l'application effective, le plan d'action du gouvernement n'introduit que très peu de mesures intéressantes. Le gouvernement s'est même permis dans ce cadre de programmer l'appauvrissement des personnes les plus pauvres de notre société en prévoyant n'indexer qu'à moitié les personnes sans contraintes sévères à l'emploi.

Encore une fois un mur de préjugés!



La marmite reste sur le feu. On doit attendre le plan d'action pour pouvoir se prononcer de façon vraiment équilibrée. Je pensais qu'on aurait un peu plus de nos demandes, mais il faut attendre encore. Tout de même, c'est mieux un budget comme ça qu'un budget qui profite seulement aux riches. Pour les familles, c'est un budget valable. Pour les étudiantEs, c'est un recul. Les personnes qui ont commencé le mois avec 533\$ ne trouvent pas là comment leur situation pourra s'améliorer.

Québec, état de l'analyse au 1 avril 2004



Le mémoire prébudgétaire 2004-2005 du Collectif en bref :
mieux vivre ensemble et tendre vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde

Où en sommes-nous en
avril 2005 pour le budget
2005-2006?

Cinq orientations

1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter.
2. Appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif.
3. Conformer aux buts de cette loi l'ensemble de l'action gouvernementale.
4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.
5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.

Dégâts de plus à réparer

Réparer la demi-indexation à l'aide sociale en janvier 2005 : 14 M\$

Réparer les coupures du 1 janvier 2005 dûes aux modifications du règlement de l'aide sociale : 44 M\$

Réparer les coupures dans l'aide financière aux étudiantEs : 103 M\$

Dégât chronique à réparer

Gratuité des médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes qui ont 12 000\$ et moins : 70 M\$ en tout

Un rappel des mesures urgentes à impact budgétaire préconisées par le Collectif

	Coût annuel en M\$
Appauvrissement zéro	
Barème plancher à l'aide sociale	
Élimination complète des pénalités	47
Couverture des besoins essentiels	453
Gratuité des médicaments	
Personnes à l'aide sociale	16
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet	7
Reconfiguration des allocations familiales	400
Logement social	(Voir FRAPRU)
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi	185

Sauf les allocations familiales, tout le reste est à faire et la situation a empiré à l'aide sociale et à l'aide financière aux étudiants !!!

La mise en application de la loi 112

	À viser
Prévu pour le plan d'action initial	
Mise en application générale de la loi (article 13 sur articles 1 à 12)	Un départ équipé
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)	Prévoir la sortie de la pauvreté
Modifications à l'aide sociale (article 15)	
Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1°)	Déjà fait !
Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2°)	Amorcer le barème plancher
Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3°)	Mesures d'application générale
Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4°)	Exclusion du montant complet : 33
Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)	Mesures urgentes du Collectif
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)	Opérations
Autres aspects	
Mise en place des institutions de suivi	
Comité consultatif (articles 22-34)	Budget de fonctionnement
Observatoire (articles 35-45)	Budget de fonctionnement
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)	Non prioritaire
Opération des mécanismes (articles 58-70)	Opérations

Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme

À long terme
Un Québec sans pauvreté
À moyen terme
La couverture des besoins essentiels de tous les citoyenEs
La prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux
À court terme
Des mesures urgentes qui amorcent des changements maintenant dans les conditions de vie des plus pauvres
Les moyens de la mise en application des buts et des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action qui montre le sérieux des intentions

ÇA SUFFIT LES PRÉJUGÉS



Attention, des données ont changé depuis. Un document avec les données de 2005 est disponible.

1. Quelques faits de la situation au 30 mars 2004 dont un budget du Québec doit tenir compte.

533 \$ par mois. C'est le revenu mensuel assigné aux personnes les plus pauvres au Québec, les personnes assistées sociales jugées aptes au travail, pour un gros total annuel de 6 669 \$ avec le remboursement de TVQ. Qui peut vivre avec un tel montant dans le Québec de 2004 ? Cette prestation était de 440\$ en 1985. Si elle avait évolué selon le coût de la vie, elle devrait valoir plus de 700 \$ en dollars de 2004. La perte de pouvoir d'achat est devenu un grave problème de déficit humain. Le 4 mars 2004, nous avons mis le ministre des Finances au défi de faire un budget mensuel fonctionnel pour une personne avec ce montant et de nous revoir ensuite avant de prendre toute décision finale sur le budget du Québec 2004-2005. Nous n'avons pas revu le ministre. Le 30 mars 2004, jour du discours du budget du Québec, des milliers de personnes écouteront ce budget avec le stress d'un mois qui aura été impossible à boucler. Que trouveront-elles dans ce budget pour améliorer leur situation ?

7,30 \$ l'heure, bientôt 7,45 \$. C'est le salaire minimum au Québec, souvent gagné à temps partiel. À 28 heures par semaine environ en moyenne, ça donne moins de 11 000 \$ par année. À 40 heures par semaine, ça donne 15 184 \$. On a beau dire que l'emploi est une solution à la pauvreté, sort-on de la pauvreté avec de tels salaires et dans de telles conditions ?

625 \$. C'est le montant maximal de l'allocation familiale québécoise pour un enfant. Pour un deuxième enfant, c'est 1 250 \$ et ainsi de suite. Une famille monoparentale peut recevoir 1 300 \$ en plus. Ces montants se combinent avec la Prestation fiscale canadienne pour enfant. Ils n'ont pas été indexés depuis le milieu des années 1990. C'est beaucoup de pouvoir d'achat perdu. Une famille monoparentale à l'aide sociale sans emploi, avec un enfant a en ce moment comme revenu annuel, incluant les remboursements de TVQ et TPS : 12 118 \$. Peut-elle s'en sortir ?

14 761 \$. C'est le revenu annuel net moyen de plus qui a résulté de l'accroissement des revenus des familles du cinquième le plus riche de la population, de 1997 à 2000 selon les tableaux annuels publiés par l'Institut de la statistique du Québec. C'est l'équivalent d'un salaire minimum net de plus par famille. Pendant ce temps, les familles du reste de la population ont peu vu de changement dans leurs revenus. Cette donnée est cohérente avec l'observation de Statistique Canada à l'effet que le dixième le plus riche de la population a accaparé la plus grande partie de la croissance économique au Canada depuis 1990. Si la population québécoise avait choisi en connaissance de cause de modérer l'accroissement des revenus des plus riches pour permettre un rattrapage du reste de la population pendant cette période, il y aurait eu amplement ce qu'il faut pour pratiquement régler le problème économique de la pauvreté au Québec. Les gouvernements et certains groupes d'intérêts déjà en moyen ont plutôt leurré la population en insistant sur son pseudo fardeau fiscal. Les baisses d'impôts effectuées au Québec depuis 2000, de l'avis même du ministère des Finances, privent désormais le Québec de 3,5 G\$ par année. Leur impact aura peu paru dans le revenu des familles, sauf pour les familles du cinquième le plus riche où il aura eu un impact moyen autour des 3 000\$, soit l'équivalent d'une demi prestation d'aide sociale.

13 décembre 2002. Ce jour-là, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui engage une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Cette loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003.

5 mai 2003. Le plan d'action exigé au plus tard pour cette date par la loi n'a toujours pas été annoncé. Le gouvernement est donc dans l'illégalité depuis cette date. Le ministre responsable de la loi, Claude Béchard, avait promis au printemps 2003 un plan d'action le plus vite possible et au plus tard à l'automne.

30 mars 2004. Le gouvernement a l'obligation de prévoir dans le budget 2004-2005 les sommes nécessaires pour un plan d'action complet et respectant la loi adoptée. Il faut donner à la loi des moyens en conséquence et donner effet aux mesures urgentes que réclament depuis des mois et des mois un large mouvement citoyen. Les gens veulent y croire. Pour y croire, il va falloir que l'application initiale de cette loi soit marquée par des décisions concrètes qui auront un impact immédiat pour le mieux dans la vie des plus pauvres. Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde.

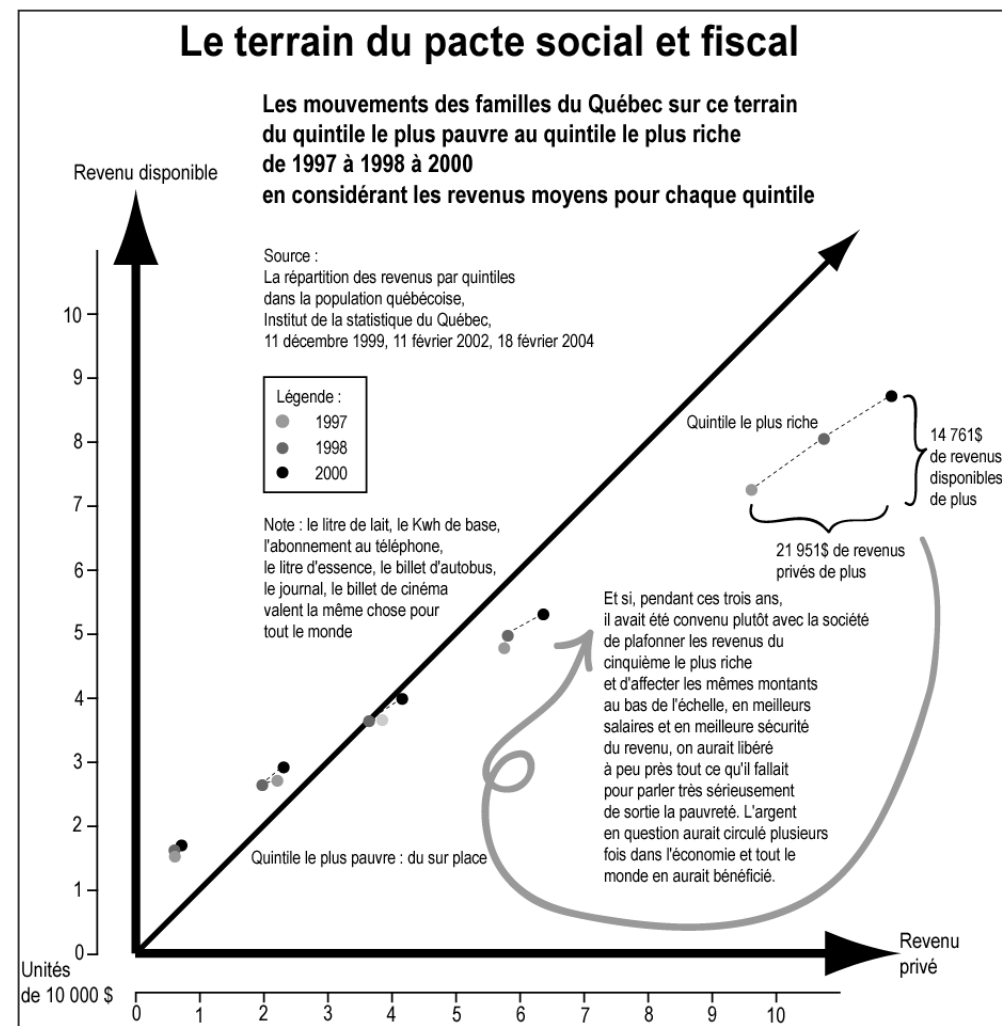




Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
(le plus pauvre)		\$		(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.

Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2000

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
(le plus pauvre)		\$		(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	2 199	4 571	14 658	28 761	56 628
Revenus de transfert	4 541	9 045	6 502	3 540	1 526
Revenu total	6 741	13 616	21 160	32 302	58 154
Impôt	92	551	3 234	7 204	16 525
Revenu disponible	6 648	13 065	17 926	25 098	41 629
Familles					
Revenu privé	7 276	23 355	41 637	63 419	118 086
Revenus de transfert	10 707	9 691	7 181	5 014	3 474
Revenu total	17 983	33 046	48 818	68 433	121 560
Impôt	1 047	3 917	9 246	15 495	34 544
Revenu disponible	16 936	29 128	39 573	52 938	87 016
Ensemble des unités					
Revenu privé	3 672	17 269	32 121	53 885	105 616
Revenus de transfert	7 360	7 937	7 375	5 092	3 547
Revenu total	11 032	25 207	39 496	58 977	109 164
Impôt	485	3 455	7 038	13 121	30 207
Revenu disponible	10 547	21 752	32 458	45 856	78 957

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 18 février 2004.

1997 ← 2000 →



2. Une loi à appliquer. Quelques contenus à connaître de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Cinq buts à atteindre par les actions prévues.

1	dignité respectée/préjugés combattus
2	situation améliorée
3	inégalités réduites
4	participation
5	solidarité

Article 6 . Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :

- ✓ Premier but : Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard. (6.1°)
- ✓ Deuxième but : Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement. (6.2°)
- ✓ Troisième but : Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale. (6.3°)
- ✓ Quatrième but : Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. (6.4°)
- ✓ Cinquième but : Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (6.5°)

Afin d'atteindre ces buts, les actions doivent s'articuler autour de cinq orientations.

Article 7 . Afin d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'il détermine, doivent s'articuler autour des cinq orientations suivantes :

- ✓ Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes. (7.1°, 8)
- ✓ Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique. (7.2°, 9)
- ✓ Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail. (7.3°, 10)
- ✓ Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société. (7.4°, 11)
- ✓ Orientation 5 : Assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions. (7.5°, 12)

Ces actions doivent également, dans leur conception et leur mise en oeuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités. *[Chacune de ces orientations se déploie ensuite en un certain nombre d'axes.]*

Logiquement les actions annoncées doivent se situer à l'intérieur de ces orientations et selon une approche qui rejoint les buts à atteindre.

D'ici dix ans, le Québec devra avoir rejoint le rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

Les ministres ont l'obligation de faire état des impacts possibles de projets de loi ou de règlements sur les revenus des personnes en situation de pauvreté.

Le ministre responsable de la loi «est associé à l'élaboration des mesures qui pourraient avoir un impact significatif sur ces personnes et ces familles».